

tion où il serait susceptible d'être mis en minorité. Ce qu'il voudrait, et je ne crois pas que cela soit possible, c'est de traiter sur un pied d'égalité avec le reste du Canada, de se retrouver dans une situation où les autres provinces et le Québec auraient un vote chacun. Je ne crois pas que cet objectif soit réalisable. C'est dommage, mais je ne crois pas que cela soit possible.

• (1230)

En ce qui concerne le reste du Canada, si par miracle le Canada parvient à survivre, il devrait adopter un système fondé par exemple sur le modèle australien.

**Le sénateur Fairbairn:** Puis-je poser une autre question, sénateur Gigantès? Je trouve votre pessimisme quant à l'avenir du Canada inquiétant, tout comme votre impression que le Québec va finir par se séparer. J'ai du mal à croire que vous puissiez dire de telles choses parce que, au fond, vous avez toujours laissé entendre avec optimisme que l'on peut surmonter les problèmes qui existent. Pouvez-vous me dire—et j'espère que vous répondrez de façon positive—si vous avez complètement abandonné vos efforts ou votre conviction selon laquelle il est possible de garder le Canada uni?

**Le sénateur Gigantès:** J'aimerais croire qu'il est possible de garder le pays uni, mais il faut tenir compte des circonstances. À l'heure actuelle, la force fédéraliste la plus puissante au Québec, c'est le premier ministre Bourassa. Je m'inquiète de son hospitalisation. Il souffrait d'un mélanome cancéreux. Nous savons que des métastases ont été décelées dans les lymphatiques. Il a subi une nouvelle opération et a été hospitalisé pendant très longtemps.

Je ne suis pas médecin. J'ai vu les statistiques. Certaines personnes survivent, mais elles sont peu nombreuses. Ils n'y a pas beaucoup de personnes qui survivent à ce genre de maladie. Par conséquent, la force dominante libérale et fédéraliste au Québec, le premier ministre Bourassa, devant songer à ce qui va se produire par la suite et, en raison de sa santé chancelante, ne sera pas considéré par le reste du Canada comme un négociateur à long terme. Il est très possible que le reste du Canada soit obligé de négocier avec M. Parizeau.

**Le sénateur Fairbairn:** Et M. Rémillard?

**Le sénateur Gigantès:** Eh bien, qui sait? Il nous surprendra peut-être. Harry Truman a surpris les gens. J'espère qu'il nous surprendra. C'est le côté fédéral qui m'inquiète surtout. Nous sommes dans l'opposition et M. Chrétien est le chef de l'opposition. Le chef du gouvernement du Canada a perdu la confiance des Canadiens anglais. Ils auront des cauchemars à l'idée qu'il pourrait négocier quoique ce soit avec le Québec. Ils le considèrent, à juste titre, le prisonnier des séparatistes du caucus québécois. Je ne vois pas comment, dans ces circonstances, nous pourrions arriver à un compromis où le Canada anglais serait assez sage pour accepter les exigences du Québec et celui-ci aurait le bon sens de ne pas se sentir humilié chaque fois que quelqu'un remettrait en question la place d'un point ou d'une virgule.

C'est pourquoi je donnais l'exemple que les politologues et les chroniqueurs des deux côtés vont construire, je le crains, un mur sur l'île Victoria, où passe le pont Champlain, et ce mur sera appelé d'un côté «le mur des humiliations» et de l'autre «le mur des ingratitude». Et la première humiliation citée sera la façon dont Lucien Bouchard a été humilié par le Canada en étant nommé ambassadeur à Paris, puis membre du Cabinet.

De l'autre côté du mur, des chroniqueurs du *Ottawa Sun* indiqueront les ingratitude, et la première sera que Bouchard a été nommé ambassadeur et ministre. Il a été tiré de son bled pour être nommé ambassadeur à Paris. Ce sera une ingratitude. Il y aura une période où nous nous lancerons les ingratitude et les humiliations par-dessus ce mur, et cela va être extrêmement difficile pour les gens de bonne volonté d'arriver à un compromis satisfaisant.

Naturellement, je prends plaisir à critiquer M. Mulroney, mais je souhaiterais qu'il soit un meilleur premier ministre, même si cela aurait pour conséquence que mon parti passe un autre mandat dans l'opposition. Je souhaite vraiment qu'il soit un meilleur premier ministre, parce que le Canada dans les deux prochaines années précédant les élections a besoin d'un bon premier ministre, et ce n'est pas le cas. C'est pourquoi j'ai peur.

Je vais reprendre ma citation maintenant.

En résumé, les événements des deux dernières législatures ont eu des conséquences contradictoires sur le sort des oppositions politiques au Canada. Le grand remaniement du Règlement de la Chambre des communes commencé en 1982 et terminé en 1987, et l'activisme renouvelé du Sénat après 1984, ont fourni de nouvelles possibilités aux membres de l'opposition de participer au processus politique, au moins à la périphérie. La présence des caméras de télévision à la Chambre des communes et la retransmission possible des audiences de comité sont aussi des innovations qui offrent des avantages à une opposition habile. En même temps, certaines des réformes de forme, comme la simplification des débats et des votes, aident principalement le gouvernement à rendre plus difficile aux partis d'opposition de faire usage de méthodes dilatoires et de pratiquer l'obstruction. De plus, l'opposition doit veiller à ce que l'usage de méthodes dilatoires et des discours théâtraux à la période des questions ne donne pas au grand public une impression défavorable du Parlement.

Les deux oppositions parlementaires à Ottawa doivent aussi considérer leur rôle par rapport aux autres circonstances et formes d'opposition politique en dehors du Parlement. Notre système électoral cause souvent de nets déséquilibres régionaux dans la représentation des caucus des partis, un taux élevé d'échec pour les dissidents des caucus et les indépendants et l'exclusion de la vie parlementaire d'un nombre croissant de partis de second plan, dit «marginiaux».

Ce ne sera peut-être pas le cas au cours de la prochaine législature. La situation ne va qu'empirer.

Beaucoup de Canadiens estiment probablement que leurs vues ne sont pas bien défendues, que ce soit par le gouvernement ou par l'opposition. Les groupes non-partisans de pression et de protestation sont de plus en plus actifs à tous les niveaux du processus politique. Dans le cas des questions constitutionnelles, ce sont maintenant les gouvernements provinciaux et leurs assemblées législatives qui ont tendance à assumer les principaux rôles d'opposition. Par conséquent, les caucus d'opposition ne peuvent se contenter de regarder leurs vis-à-vis à la Chambre; ils doivent aussi suivre de près l'activité d'autres groupes sous-représentés ou en compétition, qui se font parfois entendre avec plus de vigueur sur la scène de la politique nationale.

Comme on le mentionnait récemment dans un texte: